

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMPTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 14 avril 2022, au Centre des Loisirs, situé au 3, rue St-François à Beulac-Garthby, à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jean-Sébastien Bergeron, maire
M. Gilles Drolet, conseiller siège #1
Jean-Guy Levasseur, conseiller siège #2
Lise Bernier, conseillère siège #3
Christina Pinard, conseillère siège #4
France Jutras, conseillère siège #5

Absence : Manon Jolin, conseillère siège #6

Le présent procès-verbal a été rédigé à l'aide d'un enregistrement pris sur la page Facebook de la Municipalité. À la suite de la démission du maire et du départ de la direction générale est en arrêt de travail maladie pour une durée indéterminée, le procès-verbal a été rédigé par une administration qui n'était pas présente lors de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Sébastien Bergeron, maire, constate quorum à 18 h 33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Josée Leblond, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Beulac-Garthby, est également présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

22-04-7444

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé Gilles Drolet
Appuyé par Jean-Guy Levasseur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION COMPTABLE – PROGRAMME ENTRETIEN ROUTIER LOCAL MTQ
4. AUTORISATION POUR LA SOUMISSION DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX À LA RÉFECTION DES RUE ARCHAMBAULT, DE LA CHAPELLE ET SAINT-FRANÇOIS
5. RÉOLUTION 22-01-7365 POUR LA DEMANDE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #14
6. CAMION INCENDIE
7. DÉPÔT DU DOSSIER 2020 SUR L'EAU POTABLE
8. DÉPÔT DU DOSSIER DE 2021 SUR L'EAU USÉE
9. PÉRIODES DE QUESTIONS
10. AFFAIRES NOUVELLES
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

22-04-7445

3. RÉSOLUTION COMPTABLE – PROGRAMME ROUTIER LOCAL MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de soixante-huit mille cinq cent trois (68 503\$) dollars pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Madame Christina Pinard mentionne aux personnes présente qu'elle votera contre sur tous les points car elle n'a pas de documents pour prendre les décisions.

Il est proposé par Lise Bernier

Appuyé par France Jutras

Et résolu à la majorité des conseillers présents, (4 pour, 1 contre), le maire s'abstenant de voter

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

22-04-7446

4 AUTORISATION POUR LA SOUMISSION DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX À LA RÉFECTION DES RUE ARCHAMBAULT, DE LA CHAPELLE ET SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la Firme WSP a déposé une soumission pour effectuer les travaux de surveillance des rues Archambault, De La Chapelle et Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par France Jutras

Appuyé par Gilles Drolet

Et résolu à la majorité des conseillers présents, (4 pour, 1 contre), le maire s'abstenant de voter

QUE les élus acceptent la soumission de WSP concernant la surveillance des travaux des rues Archambault, De La Chapelle et Saint-François au montant de quarante-trois mille quatre-vingt-cinq dollars (43 085\$) plus les taxes en vigueur.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient mandatés pour et au nom de la municipalité pour la signature des divers documents relatifs à cette soumission.

ADOPTÉE

22-04-7447

5. RÉSOLUTION 22-01-7365 POUR LA DEMANDE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #14

ATTENDU QUE la résolution numéro 22-01-7365 est abrogée et remplacée par celle-ci;

ATTENDU QUE des travaux de changement des conduites d'eau qui sont désuètes dans les rues Archambault et De La Chapelle;

ATTENDU QUE le trajet de la rue St-François sera modifié selon les recommandations du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de sécuriser l'accès débouchant sur la route 112;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à un million six-cent vingt-et-un mille huit-cent quarante-quatre dollars (1 621 844\$);

ATTENDU QUE la confirmation de la subvention par le protocole d'entente, du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), datée du 5 novembre 2020, afin de permettre la réfection des rues Archambault, De La Chapelle et Saint-François pour un montant de huit cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-huit dollars (825 948\$);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de sept-cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-seize dollars (795 896\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par France Jutras

Appuyé par Lise Bernier

Et résolu à la majorité des conseillers présents, (4 pour, 1 contre), le maire s'abstenant de voter

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby demande au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) l'autorisation pour effectuer un règlement d'emprunt au montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-seize dollars (795 896\$).

QUE le règlement 244-2022, intitulé règlement décrétant un emprunt pour les travaux de réfection des rues Archambault, De la Chapelle et Saint-François pour un montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-seize dollars (795 896\$).

QUE le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient mandatés pour signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Beaulac-Garthby relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE

22-04-7448

5 CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil envisage remplacer un camion incendie;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres pour la vente de camion usagée a été lancée par le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité incendie a fait les démarches a fait la vérification des camions;

CONSIDÉRANT QUE le comité incendie propose au conseil municipal de déposer une soumission pour l'acquisition d'un camion incendie au montant de cent quarante mille trois cents dollars (140 300 \$);

Il est proposé par Lise Bernier

Appuyé par France Jutras

Et résolu à la majorité des conseillers présents, (4 pour, 1 contre), le maire s'abstenant de voter

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à déposer une soumission au coût de cent quarante mille trois cents dollars (140 300 \$) pour l'acquisition d'un camion incendie.

ADOPTÉE

22-04-7449

6 **DÉPÔT DU DOSSIER 2020 SUR L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du dossier d'eau potable 2020 aux élus.es;

Il est proposé par Lise Bernier

Appuyé par France Jutras

Et résolu à la majorité des conseillers présents, (4 pour, 1 contre), le maire s'abstenant de voter

QUE le rapport du dossier 2020 sur l'eau potable soit déposé au conseil municipal.

ADOPTÉE

22-04-7450

7 **DÉPÔT DU DOSSIER 2021 SUR LES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport du dossier 2021 concernant les eaux usées aux élus.es;

Il est proposé par Lise Bernier

Appuyé par France Jutras

Et résolu à la majorité des conseillers présents, (4 pour, 1 contre), le maire s'abstenant de voter

QUE ce rapport du dossier 2021 concernant les eaux usées soit déposé au conseil municipal.

ADOPTÉE

9. **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

Le maire dépose sa démission au conseil municipal et quitte la séance.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens présents.

22-04-7451

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Gilles Drolet appuyé de Madame France Justras, il est résolu de lever la séance à 19 h 12.

ADOPTÉE

Christina Pinard
Mairesse suppléante

Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe par
intérim

Je, soussigné, Christina Pinard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christina Pinard
Mairesse suppléante